

Le Ruban Rouge



" L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation "

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

Bulletin n° 19 - Avril 2017

Section de la Vienne de la

Société des Membres de la Légion d'Honneur

Éditorial du Président

Le Ruban Rouge a dix ans.

C'est en effet en 2007, sous la présidence d'**André Frézouls**, que la publication fut lancée. Et je suis heureux que le hasard du calendrier me donne l'occasion de célébrer l'évènement pour mon premier éditorial présidentiel, et de saluer ce que je vois – à la mesure modeste mais combien respectable de notre section – comme l'initiative la plus heureuse de ces dernières années.

L'écrit est irremplaçable. *Verba volant, scripta manent*. Sans l'écrit nous garderions un souvenir imprécis des conférences que nous avons entendues, sans pouvoir en cas de besoin en retrouver la substance ni même en identifier l'auteur ; sans l'écrit nous aurions du mal à dater la perte d'un des nôtres ; sans l'écrit et l'opportunité d'expression qu'il autorise, nous ne mesurerions pas la richesse d'expériences et de connaissances dont dispose une société telle que la nôtre.

Et l'écrit – en contradiction avec le déclin de l'aptitude des jeunes français à le maîtriser – est en fait

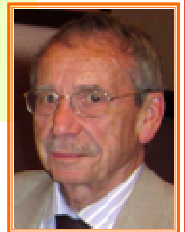
très conforté par l'informatique : grâce à la facilité d'échanges de messages et de textes, mais aussi à la capacité d'édition et aux possibilités d'archivage qu'il offre à chacun.

Ces atouts de l'informatique, le commandant **Michel Baquier** – notre secrétaire de section qui le premier eut l'idée de ce périodique – a su les utiliser avec le talent et la rigueur qu'on lui connaît pour assurer non seulement la continuité, mais aussi le développement de cette publication : deux numéros par an depuis dix ans, avec une régularité d'horloge ; quatre pages au départ, huit pages à présent.

Merci à notre secrétaire. Et longue vie au Ruban Rouge.



Daniel BONTOUX
Président de la
Section de la Vienne



Dans ce numéro :

Éditorial du Président	1
Demandez le programme ...	1
Vie de la Section - Mouvements	2
Un centenaire « particulier » dans notre section	2
Merci au Colonel (er) Yvan ROCH, Président sortant	3
Conférence sur « Le Bhoutan »	4
Conférence sur « Le Bhoutan » (suite et fin)	5
À propos de la Médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme	5
Valmy	6
Valmy (suite et fin)	7
Brève rencontre avec F. KELLERMANN	7
THUREL Jean, le plus ancien soldat de l'Europe	8
Infos du Siège	8
Le coin du Secrétaire	8

Demandez le programme ...

À la suite de la réunion de l'encadrement « actualisé » de la section, les activités suivantes ont été programmées :

- * **16 juin** : conférence de l'Ingénieur en chef de l'Armement de 1ère classe **François GUÉGAN** sur le thème « **Fontenoy, la guerre en dentelles ?** »
- * **7 juillet** à 18h00 : « **Prix des Apprenti(e)s 2017** ». Remise des prix à l'Hôtel de Ville de Poitiers, en présence du maire, Monsieur **Alain CLAEYS**.
- * **2ème semaine de septembre** : visite du **Château des Ormes** et buffet à l'issue, organisée par le Comité 1 (Nord-est). Le trajet se fera en covoiturage.
- * **6 octobre** : conférence sur « **Mayotte** » par le Préfet honoraire **Philippe BOISADAM**, qui y fut en poste.
- * **25 novembre** : conférence sur « **Les fresques de la cathédrale Saint Pierre de Poitiers** » par Madame Marie-Thérèse CAMUS, directrice-adjointe du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale. Cette conférence aura lieu à la cathédrale et le repas à l'Atelier. (un covoiturage pourra être organisé) .

Diverses autres activités sont à l'étude et notamment, en début d'année prochaine, une conférence du Président **ANDRAULT**, une visite des Archives Départementales de la Vienne et une ou deux expositions sur la Légion d'honneur dont l'une devrait se tenir au Musée de la Seconde Guerre Mondiale à Tercé pour l'ouverture de la saison, le **1er Mai 2018**.

Toutes ces activités feront bien sûr l'objet de notes d'invitation.

Vie de la Section

Ils nous ont rejoints :

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Comité	Grade LH
MONSIEUR LE PREFET (H)	PHILIPPE	BOISADAM	MONTMORILLON	860002	CH
MONSIEUR LE COLONEL	BERNARD	POUZERATE	SENILLE	860001	CH



Ils nous ont quittés :

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Code postal	Ville de destination
MONSIEUR LE VICE PRESIDENT	GUILLAUME	BUDAN DE RUSSE	860002	CH		RADIE
MADAME	HUGUETTE	CIVET	860001	CH		DEMISSIONNAIRE
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	LOUIS-ALAIN	CORNIC	860001	CH		RADIE
MONSIEUR	BERNARD	DURAND	860003	CH		DEMISSIONNAIRE
MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT	DOMINIQUE	GASCHARD	860004	OF	24000	PERIGUEUX
MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL	HENRI	SOUCHAUD	860003	CH	16700	NANTEUIL-EN-VALLEE

Un centenaire « particulier » dans notre section



Dans notre section de la Vienne, nous avons trois centenaires : fait non surprenant à notre époque et sans doute appelé à s'amplifier. Mais l'un de ces centenaires est particulier : il se porte à merveille, et nous continuons à le voir régulièrement dans les cérémonies patriotiques, en pleine gloire et objet de tous les égards. En outre, centenaire de naissance, il l'est aussi d'ancienneté puisqu'il n'avait que quinze mois lorsqu'il a reçu les insignes de notre Ordre. Ne cherchez pas davantage : c'est le drapeau du RICM.



Ce prestigieux emblème d'une unité qui a consenti les plus grands sacrifices à la patrie, réputé drapeau le plus décoré de France (19 palmes à ses croix de guerre), a été remis au RICM, alors Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, le 1^{er} août 1915 au camp de Zuydcoote par le président Raymond Poincaré, et décoré de la Légion d'honneur par décret du 13 novembre 1916. Mais c'est seulement à l'extrême fin du siècle que son chef de corps, colonel Dominique ARTUR - un fidèle de notre Société tout comme son second, lieutenant-colonel HARY - a eu l'heureuse idée d'en faire un membre de notre section : opération effective le 26 septembre 2000 moyennant une cotisation à vie de 500 € ; une très sage décision, s'agissant d'un membre immortel.



Daniel BONTOUX

Vie de la Section

Merci au Colonel (er) Yvan ROCH, Président sortant

Le Professeur **Daniel BONTOUX**, Président nouvellement élu, remet au Colonel **Yvan ROCH**, Président sortant, le traditionnel emblème attestant son passage à la tête de la Section.

au sein de la section - entraînaient de profonds changements d'orientation qui devaient déboucher sur « SMLH 2020 ».

Le colonel **ROCH** a de suite pris la mesure des orientations nouvelles induites. Ouvert à la Société



Le nouveau Vice-président, l'Ingénieur en chef de 1ère classe de l'Armement **François GUÉGAN** remet au Président sortant un coffret « Échappée de charme et saveurs » pour 2 personnes. *« ... il était donc évident pour les Membres de la Section de la Vienne de venir, à leur manière, dire à ces jeunes gens, ici présents, déjà distingués dans différentes filières à la fois par leurs Maîtres du CFA et leurs Employeurs, combien ils étaient dans le vrai en donnant toute leur place aux valeurs du travail ... ».*

La représentativité de la section au sein de la société civile - souci majeur pour le Président - l'amena aussi rapidement à doter (avec des aides diverses, nos finances ne nous permettant pas cette dépense) notre section d'un drapeau qui très vite fût de toutes les cérémonies. La visibilité de la section était ainsi assurée. Celle-ci doit encore au colonel **ROCH**, sur un drap mortuaire neuf offert par la famille d'un défunt, la superbe broderie d'une légion d'honneur qui distingue les ayants-droit une dernière fois.



Madame **Marie-Thérèse PIERRA**, Vice-présidente, remet le traditionnel bouquet à Madame **Danielle ROCH**, épouse du Président sortant.

Le 11 mars dernier, le Colonel (er) Yvan **ROCH** présidait sa dernière Assemblée Générale. Élu à cette noble fonction le 11 juin 2011, s'étant vu renouveler leur confiance par les adhérents le 10 avril 2014, il arrivait ainsi aux termes de deux mandats et ne souhaitait pas se représenter. À l'issue du vote réglementaire, le flambeau était remis aux mains du Professeur (E) **Daniel BONTOUX**.

Le colonel **ROCH** a pris ses fonctions sous l'ancienne « Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur », à une époque où les activités étaient avant tout tournées vers les adhérents, ce qui n'empêchait pas d'entretenir d'excellents rapports avec les autorités régionales, départementales et communales ainsi qu'avec les représentants tant de la Défense que des organisations patriotiques et mémorielles.

Puis arrivèrent les nouveaux statuts qui, outre le changement d'appellation de la Société - source de nombreuses interrogations sur le devenir de la solidarité



Statuette de **NAPOLEON I^{er}** remise par le Commandant **Michel BAQUIER**, Secrétaire. *Bronze doré de Jean-Auguste Barre dit Auguste Barre (1811 - 1896), sculpteur et médailleur français.*

Il faut à cela ajouter des expositions (et notamment au Conseil départemental avec Monsieur **Frédéric GERSAL**), des « Ronds-points des Ordres nationaux » en association avec les membres de l'Ordre National du Mérite de la Vienne, de nombreuses conférences de qualité et, en liaison avec le Colonel (R) **Jean LEQUIEN**, Vice-président, une participation au « Renaudot des Lycéens ».

Cette liste d'activités, non exhaustive, ne peut oublier le prix attribué au colonel **RÉAU** dans le cadre de « l'Honneur en action ».

Pour le temps, l'énergie et la pugnacité consacrés à la section : **M E R C I**.



Madame **Marie-Thérèse PIERRA** offre au nom de tous une étoile en satin à Madame **ROCH** en remerciement de l'aide apportée à son époux dans ses fonctions.

Vie de la Section

Conférence sur « Le Bhoutan »

Françoise POMMARET, diplômée de tibétain (INALCO) et maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, a fait sa thèse de doctorat (EHESS) sur le phénomène des "revenants de l'au-delà dans le monde tibétain". Elle a beaucoup voyagé en Asie, et tout particulièrement au Tibet et au Bhoutan. Elle vit et travaille au Bhoutan depuis 1981 et y participe à des projets dans le domaine de la culture et de l'éducation. Elle a écrit plus de 60 articles sur l'anthropologie et l'histoire de ce pays, a été commissaire de plusieurs expositions et donne des conférences dans les institutions académiques à travers le monde. Directeur de recherche au CNRS, elle est aussi conseillère à l'Institut de Langue et Culture (Université royale du Bhoutan). Elle est actuellement consul honoraire du Bhoutan en France. L'exequatur lui fut accordé en sa qualité de consul honoraire du Bhoutan à Paris et, enfin, elle est aussi présidente de l'association « Les Amis du Bhoutan ».

Madame **Françoise POMMARET** a fait parvenir ce document spécialement pour le « Ruban Rouge ». Qu'elle en soit ici remerciée ...



Madame le Professeur
Françoise Pommaret

Mais les Bhoutanais, s'ils sont conscients qu'ils vivent dans un pays privilégié entouré de nations en proie à de terrifiants problèmes économiques et sociaux, savent qu'ils ne vivent pas à Shangri-la. La réalité quotidienne ne leur permet pas de rêver: tâches ménagères, travaux des champs, soins aux bêtes, ils mènent la dure vie des paysans qui n'ont que peu de machines agricoles. Les fêtes religieuses, les pèlerinages ou les réjouissances laïques sont leurs seuls moments de repos, des pauses attendues qui ponctuent le calendrier.

Une population qui vit à 65 % de l'agriculture et de l'élevage fait du Bhoutan un pays rural qui n'a que peu d'industries, excepté dans sa partie méridionale, et ses centrales hydro-électriques. Le paysage pastoral est d'une beauté parfois irréelle pour le voyageur venu de pays industrialisés: maisons aux fenêtres peintes de motifs colorés et aux toits de bardeaux, patchwork des rizières, fauve des champs de sarrasin, bois de chênes, ponts couverts, barrières de bambous tressés, homme appuyé à une barre de bois et foulant sa récolte, femme tissant sous un auvent, yaks paissant dans un bosquet de rhododendrons géants. Autant de vignettes qui s'impriment à jamais dans le souvenir.

Mais les images les plus fortes restent celles associées à la religion. Les monuments religieux scandent le paysage: monuments com-



«Le Bhoutan? Où est-ce?», voilà la question qui est posée dans la plupart des cas lorsqu'on annonce que l'on vit au Bhoutan. Pour la majorité des gens, le Bhoutan est encore un pays inconnu. Le Bhoutan ne fait pas la une des journaux, à peine un discret entrefilet. De temps en temps paraît un article de fond sur l'état de ce pays qui ne recherche pas la publicité, bien que, depuis quelques années, ce royaume soit devenu une sorte de destination «à la mode».

Et pourtant une poignée de personnes à travers le monde, formant une sorte de « club d'initiés », suivent attentivement les événements qui s'y déroulent en lisant avidement les journaux en ligne sur internet, ou les forums sur Facebook. Certains se sont rendus au Bhoutan en voyages professionnels, d'autres en tant qu'invités officiels, d'autres encore en touristes; mais tous sont revenus charmés par ce pays si discret.

Caché dans l'Himalaya oriental entre l'Inde et la Chine (Tibet), peu peuplé (à peine 650 000 habitants), plus petit que la Suisse, le Bhoutan possède un charme indéniable, magique diront les fanatiques de ce pays. Les montagnes y sont superbes, les forêts épaisses, les gens charmants; l'air y est pur et cristallin, l'architecture grandiose, la religion passionnante, l'art magnifique.



Jigme Khesar Wangchuck

en dzongkha: འཇིགས་མེད་ཤེ་མཚན་ལྷན་ལྷན་པོ་ལྷན་པོ་།

né le 21 février 1980, est le roi du Bhoutan et le cinquième monarque de la dynastie Wangchuck. Il est officiellement couronné roi le 6 novembre 2008 à 8 h 31 précises.

Vie de la Section

(Suite de la page 4)

Conférence sur « Le Bhoutan » (suite et fin)

mémoratifs appelés chorten, drapeaux à prières, moulins à prières actionnés par un ruisseau, monastères. La religion bouddhique est omniprésente et ses principes dictent les attitudes et les modes de pensée. Que ce soient les moines drapés dans leur robe rouge, les grands lamas, ou les simples religieux de village, tous sont conscients de l'influence morale et spirituelle qu'ils exercent auprès de la population ; ils président en toutes occasions : promotions, mariages, départs en voyage, cérémonies officielles, sans parler du rôle fondamental qu'ils jouent lors des initiations religieuses, bénédictions collectives ou fêtes.

La religion se combine avec les traditions et les coutumes ancestrales pour donner le Driglam Namsha, l'étiquette bhoutanaise. Parmi les éléments les plus importants, on trouve le respect pour les religieux et les institutions et le port du costume national. Cette insistance sur les valeurs traditionnelles fait partie d'une politique délibérée du gouvernement, comme en fait partie le souci de développement socio-économique et de conservation de l'environnement.

Ces deux directions qui semblent a priori opposées, se rejoignent dans le désir de développer les ressources locales et se mélangent de façon étonnamment harmonieuse.

Les Bhoutanais ne rejettent pas leur héritage culturel et spirituel au nom de quelques valeurs modernes et importées. Jamais colonisés, ayant toujours farouchement conservé leur indépendance et fiers de leurs traditions, ils ne voient pas la nécessité d'adopter certaines idées parce qu'elles viennent de pays plus développés ou plus puissants. Avec bon sens ils acceptent simplement celles qui permettront d'améliorer leur mode de vie et de développer leur pays dans le cadre de leurs traditions et sans détruire leur environnement. Sans complexes, ils continuent à pratiquer des coutumes rejetées dans beaucoup de pays comme archaïques, «pas modernes». Les Bhoutanais n'ont aucun désir d'assimilation culturelle, ils sont différents et entendent le rester.

Le «Bonheur national brut», pour reprendre une expression du roi Jigme Singye Wangchuck (1972-2006), n'est pas un concept creux. Au-delà de la beauté du paysage, de l'architecture, de la gentillesse des gens, c'est dans cette tranquille confiance en soi, cette fierté en ses valeurs, cette foi en sa religion que réside le secret du charme du Bhoutan, ce «je-ne-sais-quoi» que le voyageur a du mal à analyser mais qui séduit à jamais.



Carte du Bhoutan



À propos de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

La création de cette médaille a entraîné un vif débat, notamment chez les militaires et les anciens combattants qui, sans renier leur solidarité envers les victimes des terroristes, ne comprenaient pas que cette décoration soit placée - dans l'ordre protocolaire de port - devant les croix de guerre justifiées par des actions et non par des faits subis. Dans La Cohorte n°226, le Général PUGA, nouveau chancelier de l'Ordre répond.

Vous avez la responsabilité d'une nouvelle médaille qui vient d'être créée en juillet dernier: la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme :

Le général d'armée Benoît Puga :

"Le grand chancelier, parce que l'ordre de la Légion d'honneur prévaut sur les autres ordres et médailles, est le garant et le gardien de l'ensemble des décorations françaises au nom du grand maître. Par ailleurs, lorsque le président de la République crée une nouvelle décoration, c'est la grande chancellerie qui l'administre, comme cela a été précisé dans le décret de création de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme du 12 juillet 2016. Elle organise le travail du conseil de l'ordre afin que celui-ci puisse exprimer son avis sur les propositions d'attribution et vérifier la conformité avec les textes et les règlements en vigueur. La Médaille nationale de reconnaissance est en cours de réalisation.

Le grand maître décidera, en liaison avec le Premier ministre et le gouvernement, du moment et des conditions dans lesquelles les premières remises seront effectuées.

Je rappelle d'ailleurs que pour la Légion d'honneur, il s'est écoulé deux ans entre la date de création de l'ordre, en 1802, et les premières remises qui sont intervenues en juillet 1804.

Je tiens à préciser que la Médaille nationale de reconnaissance ne porte préjudice en rien aux autres décorations, à commencer par la Médaille militaire et l'ordre national du Mérite et au regard de la Croix de guerre et de la Croix de la valeur militaire. *L'ordre de préséance veut que les décorations créées par le président de la République figurent avant les décorations ministérielles.*



VALMY



L'ingénieur en chef de l'Armement de 1ère classe François GUÉGAN est officier en retraite, créateur de « Start Up », historien, conférencier et écrivain. Il est l'auteur du livre « **Le dernier des Morthemers** » - Histoire légèrement romancée de son ancêtre, Frédéric de Heymann, Général, Maître-espion et diplomate de Louis XVI et du Roi de Prusse - publié sous le nom d'**Adalbert Guégan** sous forme de **E-book** chez **Amazon** - Les faits évoqués dans l'article proviennent d'archives jamais exploitées jusqu'à présent. Toutes les références sont indiquées dans « **Le dernier des Morthemers** ». Parmi toutes ces activités, il a accepté une Vice-présidence au sein de la section lors de la dernière Assemblée Générale.



VALMY - Imagerie populaire

crie à la tribune de la Convention : « *Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !* » Il va provoquer les Massacres de septembre. L'armée prussienne se heurte à la Forêt de l'Argonne, qui s'étend du sud au nord sur 50 km et ne peut être franchie qu'en cinq points. Dumouriez les a occupés. Les Prussiens ne peuvent forcer le passage direct et sont obligés de faire le détour par le nord. Ils percent le 17 septembre à Grand-Pré et descendent vers le sud pour prendre la route vers Châlons et Paris. Leur dépôt est établi à Verdun. C'est un cauchemar logistique. Le ravitaillement (pain, munitions, etc.) doit contourner le massif : cinquante kilomètres sud-nord, puis 50 km nord-sud sur des routes rendues impraticables par la pluie.

Kellermann se place à l'est des Prussiens en s'adossant à la Forêt de l'Argonne. Les Prussiens doivent éliminer cette menace sur leur ravitaillement avant de reprendre leur marche sur Paris. Ils obliquent donc vers l'est sur Valmy. Le 20 septembre 1792, la bataille s'engage. Kellermann se place sur une butte et fait donner son artillerie. Les Prussiens tentent quelques assauts sans conviction. Le combat cesse. Ce fut un violent accrochage, plutôt qu'une bataille, mais c'est la première fois que l'armée française ne s'est pas débandée devant l'ennemi.

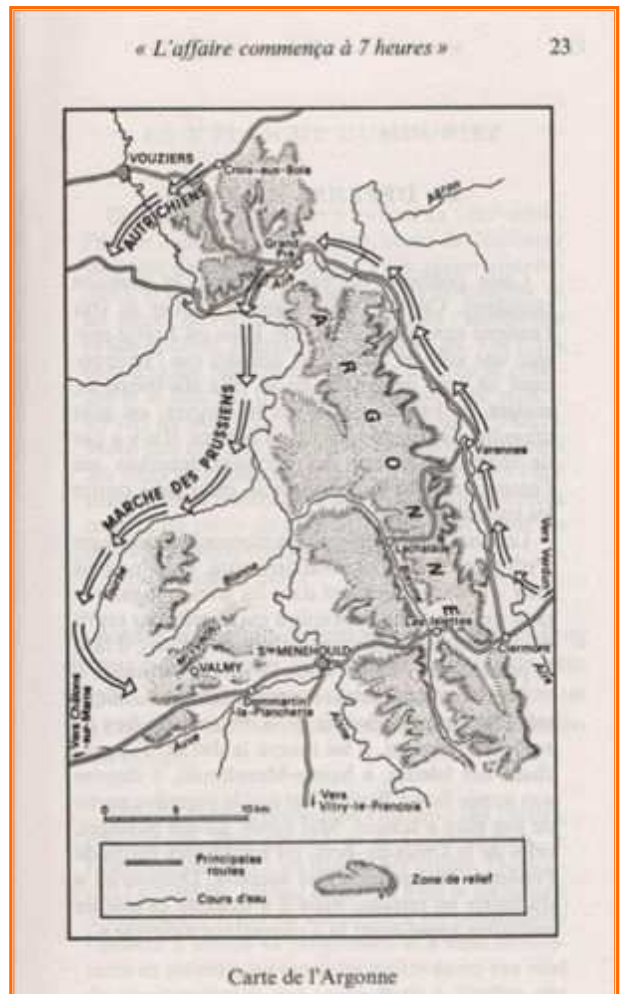
Le 21 septembre, la Convention vote l'abolition de la monarchie. Le même jour, Kellermann écrit au ministre de la guerre pour lui demander l'autorisation de faire chanter un Te Deum de victoire. Celui-ci l'autorisera « *à faire chanter solennellement, et avec la même pompe que vous auriez mise au Te Deum, l'hymne des Marseillais que je joins icy à cet effet.* » Valmy est donc le premier champ de bataille sur lequel ait retenti notre hymne national.

Le 23 septembre a lieu une conférence à Dampierre, au quartier général de Kellermann. Côté français : Dumouriez, Kellermann et le fils de Philippe Égalité, ci-devant duc d'Orléans, le futur roi Louis-Philippe. Côté prussien : von Manstein, aide de camp du roi de Prusse, et un émigré, le général de Heymann, un fidèle de Louis XVI, ami intime du Roi de Prusse, devenu général prussien, conseiller du Roi pour les affaires françaises et ministre plénipotentiaire de la coalition pour les affaires politiques. C'est un ami de Dumouriez et de Kellermann. Ancien proche du duc d'Orléans, il connaît bien le futur Louis-Philippe.

La France a déclaré la guerre au roi de Hongrie (comprendre l'Empereur) le 20 avril 1792. Les premiers combats eurent lieu à la frontière avec l'actuelle Belgique et se traduisirent par la déroute de l'armée française désorganisée par l'émigration massive des officiers nobles. Le 25 juin, la Prusse déclare la guerre à la France.

L'armée prussienne se concentre près de Trèves sous une chaleur accablante. Hommes et chevaux boivent directement l'eau de la Moselle et y font leurs déjections. C'est là que les coalisés apprennent la nouvelle : le peuple de Paris a envahi les Tuileries dans la nuit du 10 août. Louis XVI et la famille royale ont été incarcérés au Temple. Ordre est donné d'envahir la France. La frontière avec le Luxembourg est franchie le 19 août à Tiercelet, à 20 km au nord-ouest de Thionville. Le temps change brusquement : le froid et des pluies diluviennes s'abatent sur la meilleure armée du monde.

Longwy et Verdun se rendent sans combattre. Danton s'écrie à la tribune de la Convention : « *Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !* » Il va provoquer les Massacres de septembre. L'armée prussienne se heurte à la Forêt de l'Argonne, qui s'étend du sud au nord sur 50 km et ne peut être franchie qu'en cinq points. Dumouriez les a occupés. Les Prussiens ne peuvent forcer le passage direct et sont obligés de faire le détour par le nord. Ils percent le 17 septembre à Grand-Pré et descendent vers le sud pour prendre la route vers Châlons et Paris. Leur dépôt est établi à Verdun. C'est un cauchemar logistique. Le ravitaillement (pain, munitions, etc.) doit contourner le massif : cinquante kilomètres sud-nord, puis 50 km nord-sud sur des routes rendues impraticables par la pluie.



VALMY (suite et fin)

(Suite de la page 6)

Il prend ce dernier à part et propose officiellement que les armées coalisées se retirent, mais à une condition : que le duc d'Orléans soit nommé lieutenant-général du Royaume. Louis-Philippe lui répond qu'il doute que son père puisse même accepter d'envisager cette perspective. Il admet cependant, avec l'autorisation de Dumouriez et Kellermann, de transmettre une lettre de Heymann.

Le lendemain, le 24 septembre donc, la nouvelle de l'abolition de la monarchie arrive à Dampierre. Le 26 septembre, Philippe Égalité dépose la lettre de Heymann à la tribune de la Convention, sans même l'ouvrir. La République n'acceptera de négocier que lorsque toutes les armées étrangères se seront retirées du territoire national.

Le 29 septembre, l'armée prussienne en proie à la dysenterie, affamée, car son ravitaillement arrive difficilement du fait des routes impraticables et des attaques incessantes des hussards français, entame sa retraite sous un déluge et dans la boue. Elle abandonne chariots, canons, treize mille malades et franchit la frontière du Luxembourg le 2 octobre à Vaulx-le-Mouron.

La République est sauvée. L'importance de Valmy, ou plus objectivement de l'étranglement logistique de l'armée prussienne que Valmy a permis, apparaît alors.

La guerre va se poursuivre jusqu'en 1815. Louis-Philippe sera nommé Lieutenant-général du Royaume le 30 juillet 1830 et sera proclamé Roi des Français le 9 août 1830.



Cette stèle a été le premier monument placé sur le site de la bataille de Valmy; c'était en 1821, Kellermann ayant souhaité que son cœur soit placé parmi les dépouilles des soldats morts durant ce combat et dans un endroit d'où l'on apercevait le site de la bataille et le village de Valmy. Il convient de savoir que son corps repose au cimetière du Père Lachaise à Paris.

Paris

Bibliographie

Valmy de Jean-Paul Bertaud — Folio Histoire

Le dernier des Morthermer — Histoire légèrement romancée de mon ancêtre, Frédéric de Heymann, Général, Maître-espion et diplomate de Louis XVI et du Roi de Prusse — **E-book chez Amazon publié sous le nom d'Adalbert Guégan** - Les faits évoqués dans l'article proviennent d'archives jamais exploitées jusqu'à présent. Toutes les références sont indiquées dans Le dernier des Morthermer.

Illustration : La carte est tirée du livre Valmy de Jean-Paul Bertaud.

Brève rencontre avec François Christophe KELLERMANN



François Étienne Christophe Kellermann
(1735 - 1820)

François Étienne Christophe Kellermann (plus couramment appelé François Christophe Kellermann) né le 28 mai 1735 à Strasbourg et mort le 13 septembre 1820 à Paris, est un militaire et sénateur français.

Issu de la noblesse, il commence sa carrière militaire en 1750. Il participe à la guerre de Sept Ans et combat aux côtés des Polonais contre les Russes. Maréchal de camp en 1788, il adhère aux idées de la Révolution et reçoit en 1792 le commandement de l'armée de la Moselle avec laquelle il remporte la bataille de Valmy, le 20 septembre. Accusé de mollesse par le tribunal révolutionnaire, il est emprisonné avant d'être reconduit dans ses fonctions et nommé à la tête de l'armée d'Italie. Rapidement remplacé par le général Napoléon Bonaparte, il n'exerce plus de commandement important jusqu'à l'instauration du régime impérial en 1804. Élevé à la dignité de maréchal d'Empire honoraire, il devient également sénateur et grand cordon de la Légion d'honneur. En 1808, l'Empereur le fait par ailleurs duc de Valmy en souvenir de cette victoire.

Le maréchal Kellermann n'exerce plus dès lors que des commandements secondaires : commandant des armées de réserve d'Espagne puis du Nord, il se rallie à Louis XVIII qui le fait grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Strasbourg et pair de France. Passif durant les Cent-Jours, il meurt le 13 septembre 1820 à l'âge de 85 ans.

THUREL Jean - Le plus ancien soldat de l'Europe

Directeur de la publication
 Professeur (E) Daniel BOUTOUX
 15 rue Barbatte
 86000 - POITIERS
 Téléphone : 06 07 29 82 67

Rédacteur en Chef
 Cdt (er) Michel BAQUIER
 Secrétaire départemental
 Téléphone : 06 98 39 20 59
 Messagerie : smlh86@sfr.fr



Retrouvez la SMLH sur le Web!

<http://www.smlh.fr>



Portrait de Jean THUREL, portant le triple médaillon et la Légion d'honneur, par Antoine Vestier

THUREL Jean, le plus ancien soldat de l'Europe, membre de la légion d'honneur, naquit en 1699, à Orin, département des Basses-Pyrénées, et mourut à Tours, département d'Indre-et-Loire, le 10 mai 1807, dans la 108e année de son âge.

Il s'engagea le 17 septembre 1716, dans le régiment d'infanterie de Touraine, et servit avec distinction pendant près d'un siècle. Blessé, en 1730, au siège de Kehl, d'un coup de feu dans la poitrine, il le fut de sept coups de sabre, dont six sur la tête, en 1759, à la bataille de Minden.

Le régiment de Touraine ayant reçu, en 1787, l'ordre de se rendre dans l'un des ports de France, afin de s'y embarquer, THUREL, âgé alors de 88 ans, voulut, malgré ses chefs, faire la route à pied ; il refusa de monter sur les voitures, déclarant que cela ne lui était jamais arrivé, et qu'il ne commencerait pas.

Le 8 novembre de la même année, il fut présenté à Louis XVI, qui lui accorda une pension de 300 fr., dont 200 réversibles sur la tête de sa femme, et après elle sur celle de chacun de ses enfants. Présenté à l'empereur Napoléon, ce dernier le décora de la croix de la légion d'honneur, et lui donna une pension de 1200 francs. Il habitait Tours, et lorsqu'il mourut, il servait encore comme vétéran. « Il était, dit M. Joseph Lavallée, plein de loyauté, d'honneur et de bravoure ; il a traversé tout un siècle accompagné de l'estime de tous ceux qui le connurent et lui commandèrent. » Trois de ses frères furent tués à la bataille de Fontenoy ; un de ses fils, décoré de la médaille des vétérans, caporal dans la compagnie où Thurel servait, fut également tué sur le

champ de bataille en 1782 ; un autre de ses fils était encore au service un peu avant la restauration, en 1814.

Une distinction militaire méconnue : la Médaille de vétéran.

Le 16 avril 1771, le marquis de Monteynard, ministre de la guerre, faisait signer à Louis XV une ordonnance instituant une récompense pour bons et loyaux services en faveur des bas officiers et des soldats de l'armée de terre. Attestant de vingt-quatre années de présence sous les drapeaux ils recevaient une haute paie et le médaillon de vétéran ...

L'ordonnance du 26 mai 1771 en étendit l'attribution aux troupes de la Maison du Roi et celle du 26 décembre 1774, aux troupes de la marine.

La remise de cette récompense était entourée d'une certaine solennité. Devant le régiment en parade, le colonel remettait le brevet au titulaire et lui attachait l'insigne sur le coté gauche de la poitrine. Bien que l'ordonnance n'en ai pas parlé, car le fait était assez peu fréquent, les soldats restés quarante-huit ans sous les drapeaux portèrent le double médaillon. Le cas d'un médaillon triple semble unique, Jean THUREL, le reçut en 1787 pour avoir servi soixante-douze ans dans les armées du roi.

Distribués durant toute la monarchie, la Révolution ne supprime pas le médaillon, cette mesure vraisemblablement impopulaire aurait atteint d'humbles serviteurs roturiers formant la masse des armées révolutionnaires en campagne. La Convention nationale en date du 15 octobre 1792 supprimera l'ordre de Saint-Louis, les officiers à partir de cette date recevront le médaillon au titre de l'ancienneté des services.



Deux modèles de médailles de la Vétéran

<http://www.fnepsa.fr/fr/le-medillon-de-veterance-ou-medillon-des-deux-epées.htm>

Le coin du secrétaire

Aujourd'hui, je reprendrai mot pour mot ce que j'écrivais dans cette rubrique du « Ruban Rouge » n° 2 de 2008 :

« Vous n'êtes pas sans savoir que parmi vos voisins figurent sans doute des Légionnaires qui ne sont pas adhérents de la Société. Appelés « Prospects » par l'administration de l'association, ils ont fait l'objet, comme chacun d'entre nous, d'une invitation à rejoindre la SMLH lors de leur nomination. Au nombre d'environ 60, ils n'ont sans doute plus le souvenir de ce « démarchage » qui leur est parvenu au cours d'un moment fort de leur existence.

Notre devoir n'est-il pas de recruter? Peut-être pourriez-vous contacter ceux que vous connaissez?

La situation n'a que peu changé.



Congrès national :

29 & 30 mai 2017
 Maison de la Chimie - PARIS (75).

Infos du Siège

Ordre national de la LH :

Dernières nominations et promotions aux J.O. en 2017 :
 n° 1, 83 et 91.